

WEBINAIRE « REC' ONNECTÉS » : LES AIDES ÉNERGIE COVID-19

Fédération des CPAS

Présenté par Stéphanie LOMBART

Direction socio-économique

Namur, le 9 mars 2021



PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19 - PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AIDE COVID-19 II – PUBLIÉ LE 23/12/20**



Éléments à
vérifier/ Constats



Actions possibles du
CPAS



PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19
PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT
PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AIDE COVID19- II – PUBLIÉ LE 23/12/20**

1. AGW DU 18/03/2020 – MESURES D'URGENCE COVID-19

18 mars 2020 – Arrêté du Gouvernement wallon portant sur des mesures d'urgence en matière de compteur à budget.

AGW de « non déconnexion »

- PAS DE COUPURE DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET ENTRE LE 18/03/2020 MARS ET LE 30/06/2020;

TARIF DU CÀB MIS À 0€/KWH DU CÀB

- PAS DE PLACEMENT DE COMPTEUR À BUDGET ENTRE LE 18/03/2020 ET LE 30/06/2020;
- TOUTES LES PROCÉDURES DE COUPURE SONT SUSPENDUES (SAUF SÉCURITÉ).

1. AGW DU 18/03/2020 – MESURES D'URGENCE COVID-19



- ↑ FACTURES DE RÉGULARISATION POUR LES CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET POUR LA CONSOMMATION ENTRE LE 18/03/2020 ET LE 30/06/2020;
- ↑ CLIENTS + FACTURES CLIENTS SOUS FOURNISSEUR X EN ATTENTE PLACEMENT COMPTEUR À BUDGET DEPUIS LE 18/03/2020.



PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19 - PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AIDE COVID-19 II – PUBLIÉ LE 23/12/20**

2. AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19

11 juin 2020 – Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°42 relatif à l'octroi d'une aide spécifique aux ménages en matière de gaz et d'électricité dans la cadre de la crise sanitaire COVID-19

- AIDE DE 100€ EN ÉLECTRICITÉ ET 75€ EN GAZ POUR LES MÉNAGES AVEC UN COMPTEUR À BUDGET ACTIF AU 30/06/2020;
 - ➔ AIDE OCTROYÉE VIA RECHARGEMENT DU CÂB JUSQU'AU 30/10/2020 (SOLDE SUR COMPTEUR)
- ENVOI D'UNE FACTURE DE RÉGULARISATION À TOUS LES CLIENTS SOUS CÂB QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE LA PÉRIODE DE « NON-DÉCONNEXION »;
 - ➔ PLAFONNEMENT DES FRAIS DE RECouvreMENT POUR CES FACTURES À 5€/ÉNERGIE
- INTERVENTION DE 1,7 MILLION € + SOLDE BUDGÉTAIRE AFFECTÉS AUX CPAS POUR AIDER À PAYER LES FACTURES DE RÉGULARISATION DES CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET + FACTURES CLIENTS SOUS X.

2. AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19



- CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET AU 18/03/2020
 - ✓ Envoi factures de régularisation pour les clients sous compteur à budget pour la consommation entre le 18/03/2020 et le 30/06/2020 = «facture de non déconnexion».
 - ✓ Plafonnement des frais de recouvrement pour ces factures à 5€/énergie.
- CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET AU 30/06/2020
 - ✓ Déduction de l'aide COVID de 100€ en électricité et de 75€ en gaz (pour les clients sous compteur à budget) des factures de régularisation suivant la période de non déconnexion (soit sur la facture de non déconnexion, soit sur la facture suivante.)

2. AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19



- Utilisation du solde budgétaire par les CPAS pour aider les ménages précarisés et notamment les clients sous compteur à budget à payer leur facture de régularisation pour la période de non déconnexion + les clients sous X (en attente placement càb).
- *(présentation suivante)*



PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19
PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT
PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AIDE COVID-19 II – PUBLIÉ LE 23/12/20**

3. AGW DU 24/09/2020 – AGW PRC

24 septembre 2020 – Arrêté du Gouvernement wallon établissant une catégorie de clients protégés conjoncturels en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19.

- OCTROI D'UN STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ CONJONCTUREL (PRC) POUR UNE DURÉE D'UN AN POUR LES PERSONNES IMPACTÉES PAR LA CRISE DU COVID-19.
 - OCTROI DU STATUT DE PRC =
 - TARIF SOCIAL
 - CLIENT ALIMENTÉ PAR GRD
 - SI CLIENT SOUS CÂB: AIDE HIVERNALE EN GAZ ET FMG
- SUSPENSION DU CONTRAT AVEC FOURNISSEUR SOCIAL ET REPRISE APRÈS 12 MOIS (~~GLE~~ ~~PERTE STATUT~~)
- OCTROI JUSQU'AU 31/03/2021 - PROJET D'AGW PROLONGEANT CET OCTROI JUSQU'AU 31/12/2021.

3. AGW DU 24/09/2020 – AGW PRC

- DEMANDE D'OCTROI JUSQU'AU 31/03/2021 - PROJET D'AGW PROLONGEANT CET OCTROI JUSQU'AU 31/12/2021.
- PROCÉDURE DE DÉFAUT DE PAIEMENT EST INTERROMPUE
 PLAN PAIEMENT

3. AGW DU 24/09/2020 – AGW PRC

COMMENT OBTENIR LA PRC?

- **VIA LE CPAS** OU UNE ASSOCIATION SOCIALE POUR TOUTE PERSONNE RECONNUE EN DIFFICULTÉ;
- DEMANDE DE PRC, INTRODUITE AUPRÈS DU GRD, PAR LE CLIENT **EN DÉFAUT DE PAIEMENT** **ET** QUI EST (OU UN MEMBRE DU MÉNAGE):
 - BIM
 - CHÔMAGE TEMPORAIRE CRISE COVID-19
 - CHÔMAGE COMPLET
 - DROIT PASSERELLE

3. AGW DU 24/09/2020 – AGW PRC



- Client en difficulté de paiement de sa facture énergie
➡ le CPAS peut lui octroyer la PRC pour un an
- ✓ Compléter l'annexe 1 de l'AGW PRC
- ✓ Renvoyer cette annexe au GRD du client (*avant le 31/03/2021*)

Annexe 1
De l'arrêté du gouvernement wallon du 24 septembre 2020 établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19

Document attestant de la qualité de client protégé conjoncturel au sens de l'article 2 de l'arrêté du gouvernement wallon établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19

Coordonnées du centre public d'action sociale ou du service social :
Adresse :
Tél :
Cachet : Signature du président/secrétaire

Conformément à la décision prise par le centre public d'action sociale ou le service social, le présent document atteste que :
M./Mme (nom et prénom) :
Adresse :
Bénéficie effectivement de la qualité de client protégé conjoncturel en application de l'article 2, § 1^{er} de l'arrêté du gouvernement wallon du 24 septembre 2020 établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19.
Date :
Cette attestation est valable jusqu'au 31 mars 2021.
Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 septembre 2020 établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19.
Namur, le 24 septembre 2020.
Pour le Gouvernement :
Le Ministre-Président,
E. DI RUPPO
Le Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité,
Ph. HENRY



PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19
PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AIDE COVID-19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT
PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AIDE COVID-19 II – PUBLIÉ LE 23/12/20**

4. AGW DU 26/11/2020 – « AGW RECONFINEMENT »

26 novembre 2020 – Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°57 portant sur des mesures d'urgence en matière d'accès à l'énergie durant la crise du COVID-19 et la période hivernale.

- JUSQU'AU 31/01/2021 : PAS DE PLACEMENT DE COMPTEUR À BUDGET;
- JUSQU'AU 31/03/2021:
 - TOUTES LES PROCÉDURES DE COUPURE SONT SUSPENDUES (SAUF SÉCURITÉ);
 - LE CLIENT SOUS COMPTEUR À BUDGET PEUT DEMANDER À SON GRD:
 - AVANCE SUR SA PROCHAINE RECHARGE
 - DÉACTIVATION DE SON COMPTEUR À BUDGET
 - LE CLIENT PROTÉGÉ SOUS CÂB PEUT DEMANDER À SON GRD;
 - ACTIVATION DE LA FMG
 - AIDE HIVERNALE (PASSAGE-EN-CLÉ)





PLAN

5 AGW:

1. **AGW DU 18/03/2020 – MESURES D’URGENCE COVID-19
PUBLIÉ LE 02/04/2020**
2. **AGW DU 11/06/2020 – AGW AIDE COVID19 – PUBLIÉ LE 19/06/2020**
3. **AGW DU 24/09/2020 – AGW PRC – PUBLIÉ LE 09/10/2020**
4. **AGW DU 26/11/2020 – AGW MESURES D’URGENCE RECONFINEMENT
PUBLIÉ LE 07/12/2020**
5. **AGW DU 16/12/2020 – AGW AIDE COVID-19 II – PUBLIÉ LE 23/12/2020**

5. AGW DU 16/12/2020 – « AGW AIDE COVID-19 II »

16 décembre 2020 – Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°67 portant l'octroi d'une aide énergie aux ménages dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et la période hivernale.

- AIDE DE 50€ EN ÉLECTRICITÉ ET 150€ EN GAZ POUR LES MÉNAGES AVEC COMPTEUR À BUDGET ACTIF AU 01/12/2020;



AIDE DÉDUITE DE LA FACTURE DE RÉGULARISATION SUIVANTE PAR LE FOURNISSEUR

- AIDE DE 230€ EN ÉLECTRICITÉ ET 135€ EN GAZ POUR LES MÉNAGES SOUS FOURNITURE X DANS L'ATTENTE DU PLACEMENT D'UN COMPTEUR À BUDGET SUITE À UNE PROCÉDURE DE DÉFAUT DE PAIEMENT INITIÉE ENTRE LE 30 JUIN 2020 ET LE 7 DÉCEMBRE 2020.



AIDE DÉDUITE DE LA FACTURE DE CONSOMMATION SUIVANTE PAR LE GRD



PAS DE CUMUL DES DEUX AIDES

5. AGW DU 16/12/2020 – « AGW AIDE COVID-19 II »



- CLIENTS SOUS COMPTEUR À BUDGET ACTIF AU 01/12/2020
 - ✓ Aide (50€ en électricité et 150€ en gaz) déduite de la facture de régularisation par le fournisseur envoyée après le 01/01/21.
- CLIENTS FOURNIS PAR LE FOURNISSEUR X (EN ATTENTE DU PLACEMENT CÂB)
 - ✓ Procédure de défaut de paiement entre le 30/06/2020 et le 7/12/2020
 - ✓ Aide (230€ en électricité et 135€ en gaz) déduite de la facture de régularisation envoyée par le GRD.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS?

Stéphanie LOMBART

Direction socio-économique et tarifaire

CWaPE - Commission wallonne pour l'Energie

Route de Louvain-la-Neuve, 4 Bte 12

5001 NAMUR (Belgrade)

Tél.: 081/33.08.22

Email: stephanie.lombart@cwape.be